

Tribunal Russell sur la Palestine
Cape Town
Communiqué de presse 5 novembre 2011

Ce samedi s'est ouverte à Cape Town en Afrique du sud la troisième session internationale du Tribunal Russell sur la Palestine (TRP) sur le thème : " « Les pratiques d'Israël envers le Peuple palestinien violent-elles l'interdiction internationale de l'apartheid ? ».

Dans l'assistance, nombreuse et venue de toutes les régions du monde, on note en particulier la présence de Monseigneur Desmond TUTU, Archevêque émérite du Cap et Prix Nobel de la paix, de son successeur l'Archevêque du Cap, et du Secrétaire général du puissant syndicat des travailleurs sud-africains COSATU. Les travaux ont été introduits par Pierre GALAND, coordinateur du TRP, au District Six Museum, lieu symbolisant la destruction d'un quartier multiculturel à Cape Town sous le régime d'apartheid. Il a précisé que le TRP est un tribunal d'opinion sur le modèle du Tribunal Russell sur le Vietnam. L'ambassadeur de France, Stéphane HESSEL, Président d'honneur du TRP qui a accueilli Monseigneur Desmond TUTU, a rappelé les objectifs de cette session : analyser les violations du droit international et du droit international humanitaire commises par Israël dans les territoires palestiniens au regard des pratiques d'apartheid.

Dans une vibrante intervention, Desmond TUTU a évoqué ses visites en Terre Sainte et décrit sa douleur de voir se répéter là bas ce qu'il a vécu autrefois en Afrique du sud et il a dit son souhait de voir la création d'un Etat palestinien, viable, indépendant et contigu à l'Etat d'Israël.

Devant un jury composé de personnalités internationales connues pour leur intégrité morale, plusieurs experts et témoins se sont succédés à la barre. Des experts juridiques ont défini le cadre légal relatif à l'interdiction du crime d'apartheid en droit international. Un juriste palestinien a rappelé le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Les travaux de la matinée ont porté sur la définition du crime d'apartheid et son intégration dans le droit international, notamment les travaux des Nations Unies concernant cette question. Les experts ont souligné le fait que l'apartheid a été érigé en crime international pouvant s'appliquer à diverses situations dans divers pays au delà du cas sud-africain. Ils ont énuméré différentes pratiques contenues dans le crime d'apartheid qui traduisent une volonté de domination d'un groupe racial sur un autre de manière institutionnalisée. D'autres experts ont poursuivi en analysant les notions de "race" et de "discrimination raciale" dans l'élaboration de la définition du crime d'apartheid.

Des témoins ont décrit des expériences poignantes vécues sous le régime d'apartheid en Afrique du Sud. D'autres ont évoqué la situation dramatique vécue par le peuple palestinien sous occupation israélienne. Des similitudes sont apparues: traitements inhumains et dégradants, privation des droits les plus élémentaires (droit à la liberté de mouvement, droit au logement, droit à la défense juridique, arrestations arbitraires, tortures, assassinats ciblés, droit au travail et du travail, ...). Selon un témoin, toutes ces pratiques visent à détruire en tout ou en partie un groupe social, en l'occurrence le peuple palestinien et il les qualifie de "sociocide".

Dimanche 6 novembre, le Tribunal poursuivra ses travaux sur différentes pratiques d'apartheid.

